

Article 1

Le SICTOBA, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche, quartier La Gare à Beaulieu, organise, de juin à septembre 2014, une enquête sur la « Prévention » donnant lieu à l'attribution de lots.

Article 2

Ce quiz est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent y participer, il est disponible sur le site internet et dans le journal du tri n°10 distribué durant le mois de juin 2014.

Article 3

Il est demandé aux participants de répondre à 19 questions sur la prévention, la réduction des déchets et le tri. Ces derniers seront invités à donner leurs réponses ainsi que leur nom, adresse mail et numéro de téléphone sur un ticket et à retourner au SICTOBA, quartier La gare – 07460 BEAULIEU. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, il s'agit d'une enquête d'usage sur la prévention et le tri. L'équipe du SICTOBA se tient à la disposition des usagers pour les informer sur la date, l'heure et le lieu du tirage au sort. La liste des gagnants sera affichée sur le site internet du SICTOBA ainsi que dans les locaux du SICTOBA, quartier La Gare à Beaulieu.

Article 4

Le tirage au sort sera effectué le mercredi 24 septembre à 12h00 sur le stand du SICTOBA, à l'occasion de la 2^e édition du Village de la Réduction des Déchets.

Le premier ticket tiré au sort sera le ticket gagnant, c'est-à-dire qu'il gagnera le 1^{er} lot, et ainsi de suite :

Les 10 personnes gagnantes seront contactées par téléphone afin qu'elle soit tenu au courant de son lot. Les lots seront à retirer ultérieurement dans les locaux du SICTOBA, quartier La Gare à Beaulieu.

Article 5

Les lots attribués sont :

- 1^{er} lot : un broyeur à végétaux
- 2^e lot : un kit pique-nique
- 3^e lot : une yaourtière
- 4^e lot : une création de L'Atelière
- 5^e lot : un bon cadeau chez Les Recycl'arts
- 6^e lot : un composteur
- 7^e lot : un composteur
- 8^e lot : un composteur
- 9^e lot : un sac de compost (50 litres)
- 10^e lot : un sac de compost (50 litres)

Les lots ne pourront ni être échangés ni donner lieu à une remise contre-valeur en espèces.

Article 6

Les participants ont la possibilité de cocher une case interdisant le SICTOBA à inscrire leur adresse mail dans le listing de la newsletter. Si cette case n'a pas été cochée il est toujours temps de se désinscrire de la newsletter sur le site internet du SICTOBA : www.sictoba.fr

Article 7

En tout état de cause, Le SICTOBA, organisateur du quiz, ne saurait être tenu responsable si le jeu devait être interrompu ou annulé.

Article 8

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation du présent règlement.

Article 9

Ce présent règlement est disponible dans les locaux du SICTOBA, quartier La Gare à Beaulieu et sur le site internet, www.sictoba.fr